

COMMUNE DE LA ROCHETTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif ainsi qu'au budget primitif ».

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

L'objet de cette note est de présenter le budget primitif 2024 en parallèle des chiffres des comptes administratifs 2022, 2023 et du budget primitif 2023. Cette note synthétise trois projets de délibération :

- Le vote du compte de gestion 2023
- Le vote du compte administratif 2023
- Le vote du budget primitif 2024

1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte incertain, exposé lors du débat sur les orientations budgétaires du 14 mars 2024, un principe de prudence guide l'élaboration du budget 2024.

Le budget primitif 2024 de fonctionnement de la commune s'établit à 6 554 428 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023 ¹	Budget primitif 2024
5 052 101,69 €	5 501 680,84 €	6 117 566,66 €	6 554 428,00 €

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de clôture 2023 se présente ainsi :

Résultat de clôture 2023

	Section d'Investissement	Section de fonctionnement
Recettes		
Prévisions budgétaires totales	2 236 088,76	6 117 566,66
Recettes nettes	995 314,28	5 501 680,84
Dépenses		
Prévisions budgétaires totales	2 236 088,76	6 117 566,66
Dépenses nettes	1 422 510,88	4 838 329,73
Résultat de l'exercice		
Excédent		663 351,01
Déficit	-427 196,60	

¹ Crédits 2023 = BP 2023 + décisions modificatives 2023

	<i>Résultat de clôture 2022</i>	<i>Résultat exercice 2023</i>	<i>Solde restes à réaliser 2023</i>	<i>Résultat cumulé 2023</i>	<i>Part affectée à l'investissement 2023 - 1068 en 2024</i>	<i>Résultat de clôture 2023</i>
Investissement	123 839,96	-427 196,60	-95 705,37	-399 062,01		-303 356,64
Fonctionnement	1 206 285,85	663 351,01		1 869 636,86	-399 062,01	1 470 574,85

Restes à réaliser 2023

dépenses	95 705,37
recettes	0,00
	-95 705,37

Une partie importante du résultat de la section de fonctionnement 2023 viendra financer le déficit d'investissement 2023 (-303 356,64 €), les restes à réaliser 2023 (95 705,37 €) et les investissements 2024 (à hauteur de 1 085 828,85 €).

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
76 908,39 €	93 154,70 €	50 000,00 €	70 000,00 €

Ce chapitre reprend les remboursements de charges salariales et de traitements par l'assurance du personnel et la CPAM en cas de congés maladie, accidents de travail et congés maternité.

Budget primitif 2024 :

Il est prévu une recette « prudente » car elle est difficilement évaluable.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
529 006,65 €	556 230,01 €	491 820,00 €	529 849,15 €

Les recettes de ce chapitre sont principalement abondées par la facturation de la restauration scolaire, des accueils de loisirs et du multi-accueil ainsi que les redevances pour occupation du domaine public (RODP antennes relais principalement).

Compte administratif 2023 :

En 2023, le montant des recettes a été supérieur à celui de 2022, en raison d'une hausse de la fréquentation et des augmentations tarifaires décidées par le conseil municipal.

Budget primitif 2024 :

Il est prévu une évolution du chapitre pour 2024 en fonction des augmentations votées par le conseil municipal (+ 5 % sur les tarifs périscolaires 2023/2024 et + 6 % votés sur les autres tarifs).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
3 433 021,76 €	3 622 844,95 €	3 472 298,00 €	3 549 500,00 €

On retrouve sur ce chapitre le produit des impôts locaux, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération ainsi que les droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité. En 2023, pour la première fois, la commune a été bénéficiaire du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 65 723 € et contributrice pour 17 949 €, soit un solde net de 47 774 €. Par prudence, seuls des crédits en dépenses sont inscrits en 2024.

Compte administratif 2023 :

La hausse constatée en 2023 par rapport à 2022 provient essentiellement des produits des impôts locaux et du FPIC.

Budget primitif 2024 :

Compte tenu de l'augmentation forfaitaire des bases de taxe foncière (3,9 % hors locaux commerciaux), les prévisions des recettes sont en augmentation sur le chapitre.

Fiscalité :

Pour 2024, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives et correspondant aux résultats définitifs de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre pour la France, publié par l'INSEE, ressort à +3,9 % sur un an (contre + 7,1 % l'année précédente).

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, pour le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il est proposé de maintenir le taux de 12,62 % et la majoration de 20 % votée pour la première fois en 2015.

A la lecture de l'état 1259 reçu récemment par la commune, les produits attendus s'élèvent à 2 550 000 € contre 2 467 460 € en 2023.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
834 867,30 €	1 028 685,94 €	761 960,81 €	804 500,00 €

Ce chapitre reprend principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF), stable, les dotations (CAF, Département) en augmentation, les compensations fiscales de l'Etat et la dotation de solidarité rurale, stables également.

Compte administratif 2023 :

En 2023, il a été constaté une augmentation importante (266 000 €) des recettes sur ce chapitre par rapport aux prévisions, essentiellement en raison de dotations de la CAF en faveur des activités extra et périscolaires et du multi-accueil, grâce « au bonus » lié à la convention territoriale globale, qui a remplacé le contrat enfance jeunesse, d'une part, à l'augmentation des fréquentations, d'autre part. Nous ne disposons pas à ce stade d'informations précises sur la pérennité de cette trajectoire.

Budget primitif 2024 :

Il est prévu une augmentation de 42 000 € par rapport aux prévisions du budget primitif 2023.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
111 211,61 €	158 835,34 €	110 000,00 €	120 000,00 €

Ce chapitre concerne essentiellement les recettes issues des loyers communaux (logements et maison médicale), de la location du bureau de Poste, des salles communales et du gymnase René Huard au lycée professionnel.

Compte administratif 2023 :

La différence constatée est fonction des aléas des occupations.

Budget primitif 2024 :

Il est budgété 120 000 €.

Chapitre 77– Produits exceptionnels

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
67 084,12 €	21 882,92 €	4 000,00 €	10 000,00 €

Sont inscrits à ce chapitre les produits des cessions, les annulations de mandats, les pénalités sur les marchés et certains remboursements d'assurance.

Compte administratif 2023 :

Le montant élevé en 2022 par rapport à 2023 s'explique par le remboursement d'un trop perçu par Sofaxis (la compagnie d'assurances qui rembourse une partie des salaires des agents en congés maladie), à la suite d'une négociation du marché.

Budget primitif 2024 :

Une enveloppe prévisionnelle prudente est prévue, s'agissant de produits exceptionnels.

Chapitre 78– Reprise sur amortissements et provisions

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
921,00 €	0 €	1 000,00 €	0 €

Les écritures de reprise sur provision sont créditées à ce chapitre, notamment pour titres non soldés (créances douteuses).

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
4 481 487,71 €	4 838 329,83 €	6 117 566,66 €	6 554 428,00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
1 163 242,80 €	1 418 754,03 €	1 834 000,00 €	1 740 122,00 €

Ce chapitre de dépenses est le deuxième poste de charges après les frais de personnel. Il recense l'ensemble des moyens en fonctionnement mis à disposition des services dans l'exercice de leurs missions. Il est donc essentiel en réponse à nos obligations en matière de sécurisation, de maintenance et d'entretien du patrimoine. Il comporte également les frais de prestations de services, d'électricité, de chauffage, ainsi que la quasi-totalité des marchés publics.

Compte administratif 2023 :

Les crédits consommés au chapitre 011 ont connu, comme annoncé, une forte augmentation en 2023 par rapport à 2022. Ceci s'explique principalement par les postes suivants :

- la restauration scolaire : + 40 000 € en raison de la hausse de la fréquentation
- les dépenses d'électricité et de gaz : + 130 000 €
- une campagne d'élague et d'abattage d'arbres morts et dangereux : + 40 000 €.

Budget primitif 2024 :

Malgré le contexte inflationniste, les aléas sur le prix des matières premières et de l'énergie, et du nouveau marché de restauration scolaire, en hausse, les crédits prévus au chapitre 011 subissent une diminution de budget primitif à budget primitif, les prévisions étant faites en fonction de la constatation au compte administratif 2023 des crédits réellement consommés.

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
2 805 995,98 €	2 861 534,64 €	2 982 130,00 €	3 080 000,00 €

Compte administratif 2023 :

Malgré les différentes augmentations du point d'indice, l'augmentation du SMIC, de l'évolution des carrières et le versement de la première partie de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, l'augmentation des dépenses de personnel a été limitée à 1,98 %.

Budget primitif 2024 :

L'exercice 2024 se verra impacté par l'augmentation en année pleine du point d'indice (+ 1,5 %) et des 9 points majorés sur les catégories C, mesures applicables depuis le 1^{er} juillet 2023. Egalement, depuis le 1^{er} janvier 2024, 5 points majorés sont attribués à l'ensemble des agents de la fonction publique, toutes catégories confondus.

De plus, une mesure liée aux garanties minimales des couvertures prévoyance et santé est venue augmenter le montant de la participation obligatoire des employeurs à compter du 1^{er} janvier 2024, pour les agents adhérents au contrat collectif.

S'agissant des remboursements de frais de transports, la participation des employeurs sur les abonnements souscrits par les agents publics à un service de transports collectifs a été revalorisée à 75% à compter du 1^{er} septembre 2023 au lieu de 50% auparavant.

Aussi, à compter du 22 septembre 2023, le montant maximum de remboursement forfaitaire des frais de repas a été réévalué à 20 €, au lieu de 17,50 €.

Enfin, une augmentation du contrat d'assurance statutaire est à prévoir, faute de quoi l'assureur a informé vouloir rompre le marché.

En conséquence, les crédits vont être portés à 3 080 000 € contre 2 982 130 € en 2023.

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
72 153,02 €	24 149,04 €	99 000,00 €	101 000,00 €

Ce chapitre comptabilise le prélèvement de l'Etat sur les recettes des impôts locaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux (25%), la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et les remboursements de produits d'impôts locaux perçus à tort.

Compte administratif 2023 :

Le chapitre est à la baisse, en raison de la contribution au FPIC, passée de 46 626€ à 17 949€.

Budget primitif 2024 :

Les crédits prévus sont sensiblement identiques aux prévisions 2023.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
		605 558,66 €	1 085 828,85 €

Ce chapitre permet d'équilibrer la section d'investissement du budget.

Il s'agit de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et alloué aux recettes de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Transferts entre sections

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
188 028,00 €	214 815,80 €	215 000,00 €	230 000,00 €

La dotation d'amortissement et les écritures de cession sont imputées sur ce chapitre.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations (mobilier, matériel informatique, véhicules, etc.).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
236 904,75 €	265 703,17 €	272 278,00 €	276 477,15 €

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, les cotisations aux syndicats intercommunaux, les subventions au CCAS et aux associations.

Compte administratif 2023 :

Il est constaté une augmentation des crédits sur ce chapitre, compte tenu notamment de la hausse de la subvention au CCAS et de l'augmentation de la contribution communale au syndicat intercommunal La Chesnaie.

Budget primitif 2024 :

Il est proposé une légère augmentation des crédits, la hausse des subventions au CCAS et aux associations, ainsi que des indemnités des élus (hausse du point d'indice) étant compensée par la dissolution du syndicat intercommunal La Chesnaie.

Chapitre 66 - Charges financières

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
14 611,16 €	20 677,36 €	22 100,00 €	36 000,00 €

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts d'emprunt et la régularisation des intérêts courus non échus (ICNE). L'augmentation constatée au compte administratif 2023 correspond à un trimestre de remboursement du prêt de 550 000 € souscrit auprès de la Banque Postale. Pour la même raison, les crédits 2024 sont portés à 36 000 €. Ils seront réajustés si l'emprunt est réalisé pour l'acquisition des parcelles Impasse du Château.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
552,00 €	31 504,00€	35 504,00 €	3 500,00 €

Il peut s'agir par exemple de titres de recettes annulés au titre de l'exercice précédent ou de franchises contractuelles des assurances. Le montant exceptionnel constaté en 2023 correspond au remboursement du filet de sécurité énergie.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
0 €	1191,79 €	1 200 €	1 500,00 €

Ce chapitre correspond notamment aux provisions pour litiges et pour dépréciation des titres non soldés émis depuis plus de 5 ans.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif d'investissement 2024 de la commune s'établit à 3 045 423,00 €.

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
695 663,59 €	995 314,28 €	2 236 088,76 €	3 045 423,00 €

Les principales recettes d'investissement pour l'exercice 2024 sont (estimations) :

- Les subventions d'équipement 390 0000 € : Fonds vert pour la rénovation thermique des écoles et fonds de concours CAMVS pour la réfection de la toiture et le clocher de l'église et diverses interventions
- Le FCTVA 120 000 €
- La taxe d'aménagement 20 000 €
- La dotation aux amortissements 230 000 €
- Autofinancement (virement de la section de fonctionnement) 1 085 828,85 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour financer le déficit 2023 de la section d'investissement et les RAR : 399 062,01 €
- Un emprunt de 800 000 € sera réalisé si la commune acquiert les parcelles situées Impasse du Château.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
		600 558,66 €	1 085 828,85 €

Ce chapitre reprend les écritures présentées au chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Chapitre 040 – Transferts entre sections

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
188 028,00 €	214 815,80 €	215 000,00 €	230 000,00 €

Ce chapitre reprend les écritures du chapitre 042 de la section « dépenses de fonctionnement » (dotation aux amortissements).

Chapitre 10 – Ressources propres externes

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
385 645,17 €	209 €	340 156,44 €	539 061,15 €

Le FCTVA, les recettes liées à la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé composent ce chapitre.

Compte administratif 2023 :

Les FCTVA 2020 et 2021 ont été perçues en 2022, ce qui explique la différence de crédits encaissés par rapport au CA 2023.

Budget primitif 2024 :

Il est prévu les recettes suivantes :

- FCTVA 120 000 €
- Taxe d'aménagement 20 000 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement étant un déficit, il y a besoin de financement à couvrir par le compte 1068 : 399 062,01 €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
106 439,43 €	20 948,43 €	401 533,70 €	390 533,00 €

Les deux subventions inscrites concernent le Fonds vert et le fonds de concours de la CAMVS.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2022	Budget primitif 2023
0,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	800 000,00 €

L'emprunt de 550 000 € prévu en 2023 a été réalisé ; pas d'emprunt inscrit en 2024.
Un emprunt de 800 000 sera mobilisé en 2024 si la commune acquiert les parcelles situées Impasse du Château (zone incluse dans le périmètre d'études).

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
524 970,21 €	1 422 510,88 €	2 382 322,28 €	3 045 423,00 €

Le programme d'investissement est réalisé en fonction des besoins identifiés comme prioritaires, du niveau de l'endettement, des capacités d'autofinancement et des possibilités de co-financement par le biais des subventions.

Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté

Le déficit antérieur reporté en 2024 est de 303 356,64 €.

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts et dettes

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
127 370,39 €	137 712,33 €	138 062,01 €	170 000,00 €

Le remboursement en capital des emprunts contractés par la commune est repris à ce chapitre. Impact en 2023 et 2024 de l'emprunt de 550 000 €. Les crédits seront ajustés si l'emprunt 2024 est réalisé.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
7 160,11 €	460,85 €	158 800,00 €	201 000,00 €

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels et les frais d'études sont comptabilisés à ce chapitre.

Les études prévues en 2023 seront financées en majorité en 2024 : programmiste Centre Technique Municipal, locaux service jeunesse, modification du PLU, parc urbain forestier.

Chapitre 204 – Subventions d’équipements versées

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
104 482,56 €	125 812,67 €	330 000,00 €	80 000,00 €

Financement des travaux du SDESM pour le compte de la commune (enfouissement des réseaux rue Corot).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
285 957,15 €	1 099 630,76 €	1 475 563,41 €	2 270 066,36 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Crédits 2023	Budget primitif 2024
0,00 €	1 387, 80 €	10 000,00 €	10 000,00 €

On retrouve sur ces chapitres les opérations d’investissement liées aux travaux, constructions et acquisitions.

Les principaux investissements prévus en 2024 sont :

- Réfection de la toiture et du clocher de l’Eglise : 100 000 € (fonds de concours obtenu auprès de la CAMVS pour 41 150 €)
- Rénovation thermique des deux écoles – isolation, remplacement des menuiseries : 500 000 € (subvention notifiée au titre du Fonds vert de 317 568 €)
- Poursuite des travaux d’optimisation de l’éclairage public (subventions possibles auprès de la Région et au titre du Fonds vert) et travaux divers sur le réseau : 360 000 €
- Réfection partielle d’un certain nombre de voiries et de trottoirs : 120 000 €
- Modernisation de l’infrastructure réseau et téléphonie : 110 000 €
- Divers travaux et acquisitions matériels divers : 220 000 €
- *Acquisition des parcelles situées Impasse du Château (zone incluse dans le périmètre d’études).*

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2024, l’encours de la dette est de 1 660 137 €.

L’encours de la dette, n’est pas exposé au risque de hausse des taux car les 5 emprunts en cours sont uniquement à taux fixe.

Analyse de l'encours	2021	2022	12/2023	Référence (*)
----------------------	------	------	---------	---------------

Encours total de dette au 31/12				
en k€	1 365	1 237	1 660	
en €/habitant	354	319	424	726 ²

3853 hbts 3883 hbts 3911 hbts

MNT 18/03/2024

² Communes de la même strate